

S. MOHAMMAD donne lecture du texte suivant :

S. MOHAMMAD geeft lezing van de volgende tekst:

J'interpelle le Collège au sujet de l'évènement dramatique qui a eu lieu il y a deux semaines. Dans le titre de mon interpellation, j'évoque un féminicide mais je me dois d'ajouter qu'il s'agit d'un infanticide vu qu'il s'agit d'une mineure. Je ne reviens pas en détails sordides de cette histoire mais je rappelle que notre Conseil communal a voté en 2019 la Convention d'Istanbul dans laquelle on parle de protection et de prévention.

Mes questions sont les suivantes :

- Les membres du Collège sont-ils/elles entrés en contact avec la famille et ont-ils témoigné de leur soutien à la maman endeuillée et à ses proches ?
- Les camarades de classe de l'adolescente sont-ils suivis par le service PMS de l'école ou ont-ils reçu un soutien psychologique quelconque ?
- Dans nos écoles communales, les jeunes reçoivent-ils des cours de sensibilisation à l'usage et au danger que peuvent représenter les réseaux sociaux. Je pense qu'il s'agit là d'une responsabilité collective et sociétale et elle ne doit pas juste être mise sur le dos des parents seuls et dans ce cas, de la maman seule qui élevait ses deux filles et qui aujourd'hui en plus d'être endeuillée est traumatisée.

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que, quelques jours après le drame, il a rendu visite à la maman de l'adolescente pour lui présenter officiellement les condoléances du Collège. Il s'est aussi permis de les adresser, en tant que Bourgmestre, au nom des 125.000 Anderlechtois. Il sait que d'autres mandataires ont également contacté la maman et la famille pour les assurer de tout leur soutien moral. La difficulté dans cette affaire réside dans le fait qu'il s'agit d'une enquête judiciaire encore en cours, les autorités n'avaient donc pas toutes les informations. Elles se sont inquiétées de savoir où était scolarisée l'adolescente afin de préparer l'accompagnement dès le lundi matin. Elle était scolarisée à Halle et la Commune d'Anderlecht n'a donc pas pu agir sur l'accompagnement des camarades de classe de l'adolescente.

En ce qui concerne la campagne de prévention contre le cyberharcèlement, cette dernière est menée de manière assez intensive, à la fois dans les écoles communales, notamment grâce aux cours de Philosophie et de Citoyenneté. Toutefois, au-delà de cela, le service « Egalité des Chances », continue de développer davantage d'outils permettant de toucher l'ensemble des écoles communales quant aux dangers des diverses formes de cyber harcèlement, puisqu'il peut être de nature fort différente.